

LES
M E M O I R E S
DE MESS. MARTIN DU BELLAY
SEIGNEUR DE LANGEY.

Contenans le discours de plusieurs choses avenuës au Royaume de France, depuis l'an M. D. XIIII. jusques au trespass du Roy François premier, ausquels l'autheur a inseré trois livres, & quelques fragmens des Ogdoades de Mess. Guillaume du Bellay seigneur de Langey son frere.

Oeuvre mis nouvellement en lumiere, & presenté au R. O Y
par Mess. René du Bellay, Chevalier de l'ordre de sa
Majesté, Baron de la Lande, heritier d'iceluy
Mess. Martin du Bellay.



A PARIS,
Chez Pierre l'Huillier, rue saint Jacques,
à l'enseigne de l'Olivier.

1575.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



A V R O Y.



IR E, en visitant la librairie, que defunct monsieur de Langey mon beau-pere m'a laissee, je fu emerveille, comme un tel personnage, occupé au service des Roys, voz ayeul & pere, & de son naturel addonne aux armes, contre la custume de ceux qui sont de pa-reille inclination, s'estoit garny d'un si grand nombre de livres, comme il les avoit ainsi disposiez par ordre, & cot-
tez de marques & additions, pour le secours de sa memoire. Toute-
fois me souvenat de ce que j'avo oy dire de la nourriture, qu'il eut
avec dessunels messire Guillaume du Bellay, & monsieur le Cardi-
nal du Bellay ses freres (desquels la memoire durera à jamais, pour
avoir esté au rang des plus excellens de leur temps aux armes & ailes
lettres) je pensay que ceste nourriture pouvoit estre la cause qui l'a-
voit ainsi rendu amateur des livres, & soigneux d'en fournir si biē
ceste sienne librairie : en laquelle recherchant par apres plus curieu-
semēt ce qui y estoit de rare & singulier, j'arrivay sur quelques vo-
lumes écrits la plus part de la main d'iceluy, lesquels ayant leus à
loysir, trouvay estre une belle histoire des choses avenues de son temps
en roître Royaume, & pays circonvoisins, laquelle toutesfois par
modestie, il voulut seulement appeller Memoires, estimant (comme je
croy) que le tiltre de l'histoire emportast quelques ornamens d'elo-
quence, plus grands qu'il ne pensoyt estre employez : ou biē qu'il eut
proposé ne la faire imprimer, mais la laisser en ceste librairie comme
annales privées & particulières pour nostre maison du Bellay. Et de
faict le doute que telle fust sa voloté, m'a retardé depuis dix ans qu'il
est decedé, de faire imprimer ceste histoire jusques à maintenant, que
estant avec le desir que j'en avoy invité par les honneurs qu'il plent
n'agueres à V. M. me departir, à chercher les moyés de luy faire ser-
vice, j'ay estimé qu'outre ce que m'y suis tousjours efforcé depuis que
je commence à porter les armes, & mesmes aux guerres dernières,



PREMIER LIVRE DES
MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN

DU BELLAY, SEIGNEVR DE LANGEY,
chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes
d'armes de ses ordonnances, & son lieutenant general en ses
pays & Duché de Normandie, en l'absence de monseigneur le
Dauphin : des choses avvenues depuis l'an mille cinq cens & tre-
ze qu'il vint à la cour, jusques au trespass du Roy de très-loua-
ble memoire FRANCOIS premier de ce nom.



YANT LE Roy Loys douziesme, apres l'heureuse journée de Ravenne, esprouvé l'inconstance des choses du mōde en la perte qu'il feit de son Duché de Milā, il se delibera de chercher tous moyens pour le recouvrer & remettre en ses mains. Et comme Prince non moins prudent que magnanime, y voulut user de la

diligence requise & nécessaire en toutes entreprises hautes & de grande consequence. Afin mesmement d'y pouvoir donner ordre, ayant que l'ennemy se peult impatrionner des chasteaux de Milan, & de Crémone, qui estoient encores demourez en la puissance des François, estant capitaine dedans le chasteau de Milan le Chevalier de Louvain, & dedans le chasteau de Crémone Iauot de Herbouville seigneur du Bunou. A ceste occasion pour secourir lesdites places, & reconquerir son Duché de Milan, il voulut pourvoir d'un bon chef à la conduicté de son armée: & entre autres choisit messire Loys de la Trimouille comme digne de tenir ce lieu en l'armee qu'il dressa l'an

*Ordre donné
par le Roy
Loys pour le
recouvrement
du Duché de
Milan.*



PROLOGUE DES OGDOADES DE MESSIRE GUILLAUME DU BELLAY,

*Seigneur de Langey, de la perte desquelles ne reste
que les trois livres qui ensuyvent, avec quelques
fragments espars, en cest œuvre, & les Epito-
mes de l'antiquité des Gaules, qui sont
imprimées à part.*



TORT se plaignent au-jourd'huy les historiens François, & regrettent sans raison la fortune & condition des temps passez, comme si pour avoir été fleurissante en faits vertueux, & recommandables, elle eust par abondance de matiere induit & comme constraint, les nobles & renommez historiens passez à exerciter leurs esprits en style, & par escrits magnifier & cōsacrer leurs noms à perpetuelle memoire: & qu'au temps présent ils ne trouvassent à ce faire un aguillon semblable. Leur honnour sauve, il semble que fils vouloient considerer, & bien peser les choses qui seulement depuis cēt ans sont avenuës en ce Royaume, ils cognoistroient clairement que les escrivans ont plus dessaiilly à la matiere, que la matiere à eux: & que ja eust peu un diligent & bon historien, sans rien toucher ne de superflu, né d'inutile, plus mettre en lumiere de livres, & decades que Tite Live, ou Troge Pom-pée ne firent en si long temps. Lesquels fils eussent écrit aussi cruellement, & sans artifice, qu'aucunesfois ont fait ceux de France, sans inserer ne debatre les causes & motifs des choses dont ils escrivoient, & sans deduire les deliberations sur ce prises en conseil, avecques les concions & oraisons, tant militaires que politiques, demonstratives que deliberatives: peu de plaisir auroit on à lire leur histoire, & ne sembleroit les choses si grandes qu'elles sont, qui sont trouvées telles, pour estre ennoblies & enrichies de l'excellence & singuli-



CINQVIÈME LIVRE
DES MEMOIRES DE MESSIRE
Guillaume du Bellay, Seigneur
de Langey.

1536.
*Causes de la
rupture en-
tre l'Empe-
teur & le
Roy.*



OUTES les actions, négociations & praticques de ces deux grands Princes en tout le cours de ces précédentes années (esquelles encors qu'ils ne furent en guerre, il ne se pouvoit dire toutesfois qu'ils furent en paix) donnoient assez grande apparence de ce qu'à la fin en aviendoit. Et desja combien que les propos de la confirmation de ceste paix, & multiplication d'estroites alliances entr'eux se continuassent tousjours, neantmoins tendoient apparemment à ouverture de guerre, & bien jugoient tous personnages de bon esprit, qu'à l'un ne à l'autre ne restoit plus si non le moyen & couleur de se deffendre & couvrir envers le monde du blasme & charge de la premiere invasion. Le Roy avoit les causes de regret & desplaisir que vous avez peu entendre par les precedens livres de ces Memoires : & l'Empereur cognoissant bien ceste juste cause de regret (ainsi que le feu se pouvoit plustost cōserver & nourrir en cœur de Prince magnanime pour s'enflammer en temps & lieu, que famortir & estaindre en le couvrant) cherchoit à ceste cause tous les moyens possibles de se fortifier à l'encontre des futures invasions, & de tant debiliter le Roy de forces, alliances, & bons voisins, que si ores volonté luy venoit de seu ressentir, moyen & puissance luy deffaillissent. Mais fortune, ou pour mieux dire Dieu couroucé cōtre noz pechez, & ne no' voulant encors faire dignes de seure & ferme paix en noz jours,